

Date de convocation : 7 mars 2023

Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22

Présents : Éric Le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, François Roué, Laurence Méar, Christine Le Ster, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Denis Saout, Claudie Péron, Magalie Kersauzon, Morgan Azou, Maïwenn Morvan, Monique Le Duff, Yves Jézéquel, André Creff, Yvon Ropars, Marie-France Ropars.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Nicolas Bodennec à François Roué, Jean Didou à Gérard Péron, Florence Bihan à Claudie Péron.

Absent : Florent Cardinal

Président de séance : Éric Le Bour

Secrétaire de séance : Maïwenn Morvan

Délibération n° D.29.2023

Finances – Fixation des charges du logement communal rue de Verdun

Monsieur Éric Le Bour, Maire, expose au Conseil municipal :

- 1/ Qu'au regard du contexte économique, il est proposé au Conseil municipal de réévaluer les charges courantes afférentes au loyer de l'appartement situé derrière La Poste, rue de Verdun ;
- 2/ Que pour rappel, l'électricité et le chauffage sont fournis par le bailleur. La Commune, qui a souscrit un contrat global pour l'ensemble de l'immeuble ;
- 3/ Que ces charges dites locatives sont réglées directement à la Commune sous la forme d'une participation mensuelle dont le montant était jusqu'alors fixé à 120 € ;
- 4/ Que la hausse du prix de l'énergie implique une augmentation mensuelle de 40 € ;
- 5/ Qu'il est donc proposé au Conseil municipal de fixer le montant des charges à 160 € par mois ; le prix du loyer reste inchangé à 580 € ;

Monsieur le Maire entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :
- FIXE les charges du loyer de l'appartement de la rue de Verdun à 160 € mensuels.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance
Maïwenn Morvan



Le Maire
Éric Le Bour



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site internet de la Ville le 23.03.2023